

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'approuver ledit rapport, et de donner instructions à l'Architecte de la Ville d'y donner suite.

32.—(23958) Soumis un rapport de l'Architecte de la Ville, au sujet de l'insertion de la clause des Salaires Raisonables, dans le contrat pour les réparations au perron de l'Hôtel-de-Ville.

Sur proposition de M. le Commissaire Ainey, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'informer les requérants que l'échelle des salaires raisonnables n'étant pas incluse dans ledit contrat, l'entrepreneur n'était pas obligé de payer lesdits salaires.

M. le Commissaire Côté laisse son siège.

33.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire McDonald, il est

Résolu: D'autoriser l'achat de 100 copies de la carte de la Ville de Montréal, faite par l'Architecte Godin.

34.—Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: Que pour faire suite à la résolution du 27 octobre dernier, autorisant la nomination d'un commis temporaire, pour remplacer M. Joseph Déguise, au Bureau des Estimateurs, M. C. P. Payette soit nommé à ladite position.

35.—Soumis un rapport du Surintendant de l'Aqueduc, recommandant le paiement, à la "John MacDougall Caledonian Iron Works" d'une somme de \$5,005.60, représentant le troisième paiement, en rapport avec le contrat, pour la fourniture de la pompe No 2.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: D'autoriser le paiement de ladite somme.

36.—(23041) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la réclamation de MM. Boucher et Leblanc, contre M. Louis Masson.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De donner instructions au Notaire de la Ville de protester immédiatement à M. Masson d'avoir à se conformer, sans délai, à la clause 21 du cahier des charges générales, qui l'oblige à payer ses employés, suivant l'échelle des Salaires Raisonables, tel qu'établi par la Cité, et qu'à son défaut de se faire, la Ville adoptera toute mesure qu'elle jugera convenable, pour le forcer à respecter son contrat.

37.—(23681) Soumis un rapport du Département en Loi, au sujet de la plainte de M. Alfred Girard, re construction d'égouts, Chemin de la Côte-des-Neiges.

Sur proposition de M. le Commissaire Hébert, appuyée par M. le Commissaire Ainey, il est

Résolu: De donner instructions au Département en Loi, de s'aboucher avec le procureur de M. Girard, pour en venir à un arrangement en vue de la préparation d'un rapport au Conseil.

38.—Soumis un rapport du Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène et de Statistiques, recommandant le vote d'un crédit additionnel de \$1,000 pour terminer les réparations à la Maison de Réception, ladite somme devant être répartie comme suit:

Pour main-d'œuvre et matériaux	\$ 450
Pour réparation de la remise et faire une clôture sur le toit du caveau, ce qui n'avait pas été prévu dans la première demande	200

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To concur in said report and to give instructions to the City Architect accordingly.

32.—(23598) Submitted a report from the City Architect, anent the insertion of the fair wages schedule in the contract for repairs to the City Hall stoop.

On motion of Commissioner Ainey, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: That the petitioners be informed that the Fair Wages Schedule not being included in said contract, the contractor was not bound to pay said salaries.

Commissioner Côté left his seat.

33.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner McDonald, it was

Resolved: To authorize the purchase of 100 copies of the map of the City of Montreal, made by Mr. Godin, architect.

34.—On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: In order to carry into effect the resolution adopted on the 27th October last, authorizing the appointment of a temporary clerk, to replace Mr. Joseph Déguise, in the Assessors' Office, Mr. C. Payette be appointed to said position.

35.—Submitted a report from the Superintendent of the Water Department, recommending that the John MacDougall Caledonian Iron Works be paid a sum of \$5,005.60, representing the third payment, in connection with the contract for the supply of pump No. 2.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That said sum be paid.

36.—(23041) Submitted a report from the Law Department, anent a claim firm Messrs. Boucher and Leblanc against Mr. Louis Masson.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That instructions be given to the City Notary, to notify by protest, immediately, Mr. Masson to comply without delay, with clause 21 of the general specifications, binding him to pay his employees, according to the schedule of fair wages, as established by the City, failing which, the City shall adopt any measure which may be deemed advisable to compel him to comply with his contract.

37.—(23681) Submitted a report from the Law Department, anent a complaint made by Mr. Alfred Girard, re construction of sewers on Côte des Neiges Road.

On motion of Commissioner Hébert, seconded by Commissioner Ainey, it was

Resolved: That instructions be given to the Law Department, to confer with Mr. Girard's attorney, in order to reach an agreement and to report to Council accordingly.

38.—Submitted a report from the Medical Officer of Health, recommending that an additional appropriation of \$1,000 be voted to complete the repairs to the House of Receptions, said sum to be apportioned as follows:

For laborers and materials	\$ 450
For repairing the shed and making a fence on the roof of the cellar which had not been provided for in the first demand	200